

Communiqué de presse

Montreux, le 17 janvier 2019

La Commune de Montreux devient la première commune suisse à fonctionner comme point de contact du Registre national du don d'organes de Swisstransplant

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la Commune de Montreux, par l'entremise de son Office de la population (OFPOP), facilite l'inscription des personnes qui le souhaitent au Registre national du don d'organes, géré par la Fondation nationale suisse pour le don et la transplantation d'organes Swisstransplant.

Pour Laurent Wehrli, Syndic de Montreux et Conseiller national à l'origine de la démarche pour Montreux, « l'inscription facilitée dans le registre du don d'organes par les communes devrait permettre d'augmenter le nombre de donneurs, encore bien trop bas en Suisse ».

La procédure est simple : Lors de leur passage à l'OFPOP, les nouveaux habitants reçoivent une enveloppe de bienvenue, qui contient depuis le début de l'année également une documentation sur le don d'organes. Les personnes intéressées se voient proposer une aide pour effectuer, en ligne sur le site de Swisstransplant, les démarches visant à devenir donneurs/euses d'organes en s'inscrivant au Registre national du don d'organes. Ceci au moyen d'un accès sécurisé, qui garantit l'identification de la personne. Le donneur potentiel est alors intégré dans le processus de Swisstransplant, sans plus d'intervention ultérieure de l'administration communale, dont le seul rôle est de faciliter et informer.

Selon les chiffres de Swisstransplant, déjà 5 personnes se sont inscrites au Registre national du don d'organes par l'intermédiaire de la Commune de Montreux. Celle-ci est fière de jouer un rôle de pionnière et espère que de nombreuses autres communes romandes et suisses lui emboîteront le pas.

La Municipalité

Swisstransplant – Fondation nationale suisse pour le don et la transplantation d'organes

Swisstransplant organise au niveau national, sur mandat des cantons, toutes les activités relatives à l'attribution d'organes et collabore avec des organisations étrangères d'attribution. La Fondation nationale pour le don et la transplantation d'organes est mandatée par la Confédération suisse pour assurer l'attribution des organes aux receveurs en conformité avec la loi. Swisstransplant gère également la liste d'attente des receveurs d'organes. Vous trouverez de plus amples informations sur www.swisstransplant.org.